



CIRCULAIRE MINISTERIELLE

N° 1232 / MEMDEF/ DGAF/DRH DU 11 MARS 2022

RELATIVE AU CONCOURS D'ENTREE EN SIXIEME A L'ECOLE MILITAIRE PREPARATOIRE TECHNIQUE (EMPT), SESSION 2022.

Le concours d'entrée en sixième à l'Ecole Militaire Préparatoire Technique (EMPT) de Bingerville vise à sélectionner parmi les jeunes élèves ivoiriens en classe de CM2, ceux qui sont aptes à poursuivre les études secondaires dans un environnement militaire propice à la formation intellectuelle, physique et morale.

Il est ouvert aux jeunes garçons et filles titulaires du Certificat d'Etudes Primaires Elémentaires, remplissant les conditions telles que décrit ci-après.

I- DATES

Le concours d'entrée en sixième à l'EMPT de Bingerville, session 2022 se déroulera en quatre (04) phases aux dates suivantes :

- Les épreuves écrites d'admissibilité, le **samedi 14 mai 2022** sur toute l'étendue du territoire national;
- La visite médicale, dans le courant du **mois de juillet 2022** à l'Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA);
- Le deuxième tour de composition d'épreuves écrites en **août 2022** ;
- Les épreuves sportives, dans le courant du mois d'**août 2022**.

II- CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats au concours d'entrée à l'EMPT, session 2022 devront remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Etre une fille ou un garçon de nationalité ivoirienne ;
- Etre âgé de 12 ans au plus au **31 décembre 2022** (c'est-à-dire être né au plus tard en 2010) ;
- Etre en classe de CM2 au titre de l'année scolaire 2021-2022 ;
- Etre jugé physiquement et médicalement apte : une visite médicale sera effectuée pour le candidat admissible, avant les épreuves sportives, sous la

responsabilité de la Direction de la Santé et de l'Action Sociale des Armées (DSASA).

III- MODALITES D'INSCRIPTION

3.1 Droit d'inscription

Les frais d'inscription au concours s'élèvent à **douze mille (12.000) francs CFA** par candidat. Ils sont payables à partir du **21 mars 2022** au bureau concours de l'EMGA.

3.2 Lieux des Inscriptions et durée

3.2.1 Préinscription en ligne

Afin d'améliorer la qualité de l'accueil, les futurs candidats d'Abidjan devront obligatoirement faire leur préinscription en ligne dès le **lundi 14 mars 2022** à l'adresse URL : **www.concours-ecolemilitaire-ci.com**. Cette opération, gratuite, est destinée à délivrer au candidat, une fiche de préinscription indiquant notamment la date de rendez-vous pour l'inscription définitive au Bureau Concours de l'Etat-Major Général des Armées.

3.2.2 Inscription définitive

Les candidats seront reçus du **21 mars au 29 avril 2022** dans les lieux suivants :

- Pour Abidjan, au **Bureau Concours de l'Etat-Major Général des Armées** ;
- Pour l'intérieur du pays :
 - Brigades de Gendarmerie **d'Abengourou, Gagnoa, San-Pedro et Man** ;
 - Régions militaires de **Bouaké, Daloa et Korhogo** ;
 - Garde Républicaine de **Yamoussoukro**.

3.3 Documents exigés

Le dossier de candidature devra comporter les pièces suivantes :

- Un **(01)** certificat de nationalité ivoirienne (original);
- Deux **(02)** extraits de l'acte de naissance ou du jugement supplétif de moins d'un an ou l'attestation de naissance (originaux);
- Un **(01)** certificat de scolarité comportant le résultat du premier trimestre de la classe de CM2 ;
- Quatre **(04)** photos d'identité couleur du même tirage ;

IV- ORGANISATION DES EPREUVES

4.1 Epreuves écrites d'admissibilité

Les épreuves écrites d'admissibilité consisteront en une évaluation d'une heure dans certaines matières du Cours Moyen deuxième année (CM2). Chaque épreuve sera notée sur 20, durera une heure et sera affectée d'un coefficient comme suit :

- Mathématique, coefficient **3,5** ;
- Etude de texte, coefficient **3** ;
- Dictée, coefficient **2** ;
- Eveil au milieu, coefficient **1,5**.

4.2 Admission définitive

Les candidats déclarés admissibles à l'issue du jury d'admissibilité, se présenteront à l'**Hôpital Militaire d'Abidjan (HMA)** dans le **courant du mois de juillet 2022** en vue d'y subir **une visite médicale**.

Les candidats médicalement aptes, seront par la suite convoqués en **août 2022** pour un **second tour de composition d'épreuves écrites**.

Enfin, **les épreuves sportives** se dérouleront dans le courant du mois **d'août 2022**.

V- QUOTAS A RETENIR

Le nombre de place pour l'année académique 2022-2023 à l'EMPT est fixé à **soixante-dix (70)**.

VI- PROCLAMATION DES RESULTATS DEFINITIFS

L'admission définitive du candidat est proclamée par le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense. †

Destinataires :

- EMGA
- CSG
- Toutes les directions Générales
- A/C



Joséph B. OUATTARA